

**Le label  
Bonnes Pratiques  
Métrologie**



**TRUST  
METROLOGY**



Collège Français de Métrologie

◆ + 33 (0)4 67 06 20 36 ◆ info@cfmetrologie.com ◆ www.cfmetrologie.com

# Pourquoi ?

Le CFM propose un nouveau service, **le label « TrustMETrology »**, gage de vos bonnes pratiques en métrologie.

Grâce au label, vous pourrez :

- **Avoir un retour extérieur et objectif** sur vos pratiques en métrologie en vous inscrivant dans une démarche d'amélioration continue,
- **Afficher vos bonnes pratiques**, focalisées sur les aspects techniques de la métrologie pour contribuer à donner de la confiance, dans la qualité des produits

**Le label s'appuie sur la marque CFM et son réseau d'experts et sur un process solide, fiable, reconnu.**

## Le comité d'experts ...

... décide de la labellisation. Il s'agit de personnes reconnues par leurs pairs (consultants, responsable métrologie, auditeurs Cofrac ...), de part la durée d'exercice de leurs fonctions et pour leur expertise en métrologie. **Les membres du comité signent un engagement de confidentialité**, protégeant les échanges en son sein et les informations remises pour la réalisation de l'évaluation.

## Les critères d'évaluation

Il vise à confirmer les bonnes pratiques métrologiques. Il s'attache à vérifier les différents éléments du processus de mesure, en particulier :

- La justification d'une mesure réalisée,
- L'analyse de la criticité d'une mesure et de l'instrument de mesure associé,
- L'analyse des paramètres influençant la mesure,
- L'estimation des incertitudes,
- Les modalités de surveillance, et de raccordement,
- L'optimisation du processus de mesure,
- Les qualifications et formations (externes ou internes) des personnels,
- La traçabilité des mesures,
- La gestion des résultats de mesure (stockage, sécurisation ...),
- La maîtrise de la sous-traitance ...

Ces éléments s'inspirent de la norme ISO 10012.

**Le label n'est pas une certification ni une accréditation.**

Collège Français de Métrologie

 + 33 (0)4 67 06 20 36  [info@cfmetrologie.com](mailto:info@cfmetrologie.com)  [www.cfmetrologie.com](http://www.cfmetrologie.com)

# Comment ?



Le comité d'experts mandate un évaluateur pour réaliser l'audit sur le site de l'entreprise ou laboratoire avec les personnes concernées par le processus de mesure.



L'évaluation se déroule au travers de questions, de l'examen de documents, de la visite des installations, et sur la base d'une grille d'évaluation, établie en amont par le comité d'expert.



La durée de l'évaluation est d'une journée.



L'évaluateur réalise ensuite un rapport qu'il présente aux membres du comité d'experts. Le comité décide de décerner le label, ou le label+. Un rapport d'évaluation est remis au participant.



Dans le cas d'une décision négative, des recommandations sont faites pour mettre en place des actions visant à l'obtention du label. Sur preuve que ces actions sont mises en place, le label peut être décerné ultérieurement par le comité d'experts.

**Le label est décerné pour une durée de trois ans**



**Label de Bonnes Pratiques  
Métrologie**

**Pour plus d'informations :**

**Collège Français de Métrologie**

**◆ + 33 (0)4 67 06 20 36 ◆ info@cfmetrologie.com ◆ www.cfmetrologie.com**



# Bon d'engagement

Société : .....

Activité : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

## Contact pour le suivi de l'évaluation

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

@ : .....

Tel : .....

## Contact pour la facturation (si différent)

.....

.....

.....

L'évaluation et l'obtention du label s'élève à un montant de  
**1 900 € HT** (+ TVA 20%) pour une **durée de 3 ans\***  
- frais de déplacement en sus -

A : ..... Le : .....

Signature :